



## MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



[accueil@bagard.fr](mailto:accueil@bagard.fr)

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230207-2023\_02\_08-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 07 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

### **Etaient présents :**

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

**Absents :** FREVILLE Franck, HAUTION Jean-Michel,

**Procurations :** de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. HAUTION à M. ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **2023\_02\_08 : Tableau des effectifs arrêté au 01 mars 2023**

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire rappelle qu'il revient à l'organe délibérant de la collectivité de créer les emplois. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

### **Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique

**Considérant** le tableau des emplois arrêté au 01/02/2022 adopté par le Conseil Municipal le 09 mars 2022

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix pour)

**décide d'adopter** le tableau des effectifs au 01/03/2023 tel que présenté en annexe

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.  
Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

